



Immeuble St-Paul 45, chemin Eardley, Gatineau J9H 4J9
Immeuble Limoges 19, rue Symmes, Gatineau J9H 3J3 (819) 685-2611

Politique d'admission

L'École internationale du Village est d'abord une école de quartier offrant le Programme primaire du Baccalauréat International à tous ses élèves, du préscolaire à la sixième année. Notre école fait partie de la Société des Établissements du Baccalauréat International du Québec (SEBIQ) et elle est autorisée depuis 2018 à offrir ce programme.

Les élèves qui résident sur le territoire de l'École internationale du Village vivent le Programme primaire (PP); aucune sélection n'est nécessaire pour eux. Le programme développe chez nos élèves la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité internationale afin de bâtir un monde meilleur.

Nous offrons aussi la possibilité à des élèves fréquentant les autres écoles du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) de vivre le programme international à partir de la 3^e année du primaire, dans le volet à rythme accéléré. Dans un cadre d'enrichissement et de complément au programme du Ministère de l'Éducation, les élèves sélectionnés ont l'opportunité d'évoluer au sein d'un groupe où le rythme d'apprentissage favorise le plein développement de leur potentiel et l'acquisition de capacités supérieures par l'approfondissement de concepts plus complexes.

Le volet à rythme accéléré représente à notre école deux classes par niveau, de la 3^e à la 6^e année. Dans le cadre du processus de sélection pour la 3^e année, 52 places sont disponibles annuellement.

Conditions d'admission à la sélection pour le volet à rythme accéléré

- Compléter et remettre le formulaire d'inscription à l'École internationale du Village.
- Faire compléter par l'enseignant titulaire de l'année en cours le formulaire de qualification critérié qui devra être remis à l'École internationale du Village, par l'école de provenance.
- Si l'élève ne fréquente pas une école du CSSPO au moment de l'inscription au processus de sélection, remettre à l'École internationale du Village le bulletin final de la 1^{re} année et le bulletin le plus récent de la 2^e année.
- Respecter l'échéancier publié sur le site Web de l'École internationale du Village.
- L'École internationale du Village ne remet pas d'accusé de réception aux parents qui soumettent l'inscription de leur enfant au processus de sélection.
- Un parent peut signifier son intérêt à inscrire son enfant à l'École internationale du Mont-Bleu dans l'éventualité où ce dernier ne serait pas accepté à l'École internationale du Village. Les parents doivent obligatoirement avoir coché cette demande sur le formulaire d'inscription pour qu'elle soit traitée.

Critères de sélection pour le volet à rythme accéléré

- Résultat sommaire minimal de 80% en français et en mathématique au bulletin final de la 1^{re} année.
- Résultat sommaire minimal de 80% en français et en mathématique au bulletin le plus récent de la 2^e année.

- Pour chaque bulletin, la pondération est la suivante :

Lecture	50%	50%
Écriture	30%	
Communication orale	20%	
Mathématique – résoudre	20%	50%
Mathématique – raisonner	80%	

- Pour l'ensemble des bulletins considérés, la pondération est la suivante :

Bulletin final de la 1 ^{re} année	50%
Le bulletin le plus récent de la 2 ^e année	50%

- Se situer dans les 52 élèves ayant les meilleurs résultats en français et en mathématique aux bulletins de la 1^{re} et de la 2^e année.
- Les 10 élèves suivants seront placés sur une liste d'attente.
- Recommandation positive de l'école de provenance :
 - la direction de l'école de provenance doit recommander l'élève au volet à rythme accéléré;
 - l'élève doit obtenir un seuil minimal de 30/40 (75%) pour l'ensemble des critères contenus dans le tableau ci-dessous :

Le parcours d'éducation internationale en classe à rythme accéléré est un programme pour les élèves dont le profil démontre des attitudes et des motivations particulières telles que décrites dans le tableau ci-dessous. L'enseignant titulaire de l'année en cours est invité à évaluer l'élève sur une échelle de 1 à 4 (1 = à améliorer; 2 = satisfaisant; 3 = très satisfaisant; 4 = excellent).

Attitude et motivation	1	2	3	4
Démontre une ouverture d'esprit et un vif intérêt pour la culture générale				
Veut faire une différence pour son environnement				
Démontre une motivation et fait preuve d'engagement dans ses apprentissages scolaires				
Est empathique envers les autres				
Fait preuve d'une grande autonomie				
Apprend facilement et recherche l'approfondissement des concepts vus en classe				
Respecte les consignes et les règles de vie				
Est organisé (e) dans son travail				
Est attentif (ve) en classe				
Est responsable				

Processus de sélection de l'École internationale du Village

Le service de l'organisation scolaire du CSSPO procède au traitement des données et transmet à l'école la liste des élèves selon les résultats.

En collaboration avec les coordonnatrices, les directions de l'École internationale du Village et de l'École internationale du Mont-Bleu font la lecture des résultats et déterminent la liste des élèves acceptés et ceux qui figureront sur la liste d'attente selon les critères indiqués plus haut.

Transmission de la décision de l'École internationale du Village

- Après l'étude du dossier de l'élève, l'École internationale du Village transmet aux parents la décision à savoir si l'élève est accepté, refusé ou s'il figurera sur une liste d'attente.
- Si l'élève est accepté, les parents doivent confirmer l'inscription de l'enfant à l'École internationale du Village en respectant l'échéancier.
- Si les parents refusent la place offerte, l'enfant se verra retiré définitivement de la liste de candidats.
- Selon la présente politique, l'École internationale du Village ne transmettra aucun résultat du processus de sélection aux parents.

Liste d'attente

À la suite du processus de sélection, une liste d'attente est créée et valide pour les deux années scolaires suivant la période de sélection. La liste d'attente sera utilisée lorsqu'un candidat refuse la place offerte, lors d'un départ ou d'un déménagement, et ce avant le 30 septembre.

Places disponibles annuellement

De la 3^e à la 6^e année, le ratio est de 26 élèves par classe. Des places seront disponibles en classe à rythme accéléré seulement s'il y a des déménagements ou des départs d'élèves. Pour la 3^e et la 4^e année, la liste d'attente sera utilisée. En ce qui concerne les places disponibles en 5^e et la 6^e année, l'École internationale du Village favorisera les élèves qui résident dans son quartier et qui fréquentent déjà cette école et/ou des élèves ayant déjà suivi le programme de l'IB et qui proviennent d'une autre région ou d'un autre pays. Les coordonnatrices et la direction de l'école procéderont à l'étude des dossiers scolaires des élèves et les places disponibles seront offertes à leur discrétion.

Conclusion

L'École internationale du Village a le souci d'offrir son programme au plus grand nombre d'enfants âgés de 5 à 12 ans résidant sur le territoire du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais en tenant compte des modalités de cette politique.